



Bureau AQME

Rapport annuel 2021

Zurich, 1 avril 2022

Impressum

Mandant	Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE Haus der Kantone Speichergasse 6 3001 Bern	
Interlocuteur	Beat Müller Andrea von Känel Christoph Baltzer Urs Eggenberger Jürgen Beckbüssinger	OFEV, Section industrie et combustion Lufthygieneamt beider Basel Amt für Umwelt und Energie, Kanton Bern Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, Kanton Zürich Acontec AG / Luftunion
Mandataire	Intep Integrale Planung GmbH Pfungstweidstrasse 16 8005 Zürich T +41 44 578 11 06 www.intep.com	
Auteurs	Maria Sautter Martina Alig	Directrice bureau AQME Suppléante de la directrice bureau AQME

Inhaltsübersicht

1	Introduction	4
2	Activités du bureau	4
2.1	Audit avec les services de mesure	4
2.2	Essais d'intercomparaison	4
2.3	Formations continues	5
2.4	Activités administratives et autres	6
3	Décisions du conseil de surveillance	7
3.1	Décisions générales	7
3.2	Attestations délivrées	10
4	Comptes annuels 2021	11
5	Perspectives et budget 2022	14

1 Introduction

La conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) a identifié la nécessité d'agir pour améliorer l'assurance qualité des mesures des émissions officielles et a décidé de créer un bureau central à cet effet. Le bureau AQ des mesures des émissions (ci-après dénommé bureau AQME) est opérationnel depuis 2019. La tâche principale du bureau AQME est d'effectuer des contrôles périodiques des services de mesure (audits). Il assume également d'autres tâches d'assurance qualité, à savoir la réalisation d'essais d'intercomparaison périodiques ainsi que des formations et des formations continues sur le sujet des mesures d'émissions.

Ce rapport annuel décrit les activités du bureau AQME en 2021. Le rapport contient également les principales décisions du conseil de surveillance, les comptes annuels 2021 et les perspectives pour 2022, budget inclus.

2 Activités du bureau

2.1 Audit avec les services de mesure

Au total, sept audits standard (quatre services de mesure privés, trois services de mesure officiels) et cinq audits simplifiés (trois services de mesure privés, deux services de mesure officiels) ont été effectués en 2021. Trois audits ont dû être reportés à 2022 en raison du manque de disponibilité des dates de mesure.

L'évaluation des exigences n'a pas toujours été claire pour les experts. En cas d'incertitude, les autres experts ont été consultés et invités à donner leur avis. En outre, deux séances ont été organisées avec tous les experts afin de discuter des questions fréquentes et des expériences.

Huit attestations d'agrément ont pu être délivrées à des services de mesure privés et trois attestations à des services de mesure officiels. Ceux-ci sont énumérés au chapitre 3.2. Une partie des services de mesure agréés avaient déjà réalisé l'audit en 2020. Les autres audits ne sont pas encore terminés, car des conditions doivent encore être remplies ou la confirmation par le conseil de surveillance est encore attendue.

2.2 Essais d'intercomparaison

Le bureau AQME a organisé un essai d'intercomparaison du 21 au 29 septembre 2021 en collaboration avec Luftunion. L'essai d'intercomparaison a eu lieu dans le Hybridwerk Aarmatt de Regio Energie Solothurn à Zuchwil b. Solothurn. L'essai d'intercomparaison portait sur la catégorie de mesure 5 (FID) et était obligatoire pour tous les services de mesure qui mesurent cette catégorie de mesure. Au total, 24 services de mesure (10 officielles, 14 privées) ont participé à l'essai d'intercomparaison, dont un avec deux instruments de mesure. La responsabilité de la réalisation et de l'évaluation de l'essai d'intercomparaison a été confiée à l'expert Michael Andree, membre du comité de Luftunion.

L'essai d'intercomparaison comportait 4 essais, dont deux avaient un caractère informatif et ne déterminaient pas la réussite de l'essai d'intercomparaison. Les résultats de l'essai

d'intercomparaison ont été évalués par le responsable de l'essai en concertation avec le bureau et trois autres membres du comité de Luftunion, plusieurs étapes partielles ayant été considérées pour chaque essai.

Les méthodes et les résultats de l'essai d'intercomparaison ont été consignés dans un rapport final¹. Ce rapport a été envoyé à tous les participants, accompagné d'une évaluation personnelle. Au total, 12 services de mesure ont réussi tous les essais. Pour les autres participants, au moins une des valeurs indiquées / étapes partielles s'écartait des directives. Ces participants ont été priés de remettre une prise de position écrite dans un délai d'un mois. La prise de position doit contenir une justification du résultat ainsi qu'une description des mesures prévues pour remédier au problème.

2.3 Formations continues

En 2021, le bureau AQME a organisé un cours de mesure des émissions - cours de base en technique de mesure en collaboration avec Luftunion. Le cours de trois jours s'est déroulé entre le 3 et le 8 novembre 2021 à l'École technique suisse de Winterthur (STFW) et comprenait deux jours de théorie et un jour de pratique. En raison du nombre élevé d'inscriptions (44 personnes), la journée pratique a été organisée deux fois (5.11 et 8.11) et les participants ont été répartis entre les deux jours. Comme de nombreux participants venaient de Suisse romande et du Tessin, les deux premiers jours ont été traduits simultanément en français et en italien. Les coûts supplémentaires qui en ont résulté ont pu être compensés par les recettes des frais de participation (voir chapitre 4).

Le programme du cours a été défini par la Luftunion sur la base des cours de mesure passés. Pendant les deux premiers jours de théorie, tous les chapitres de la recommandation sur la mesure des émissions de l'OFEV ont été traités. Pour la journée pratique, les exercices suivants ont été exécutés en groupe :

- Exercice A : Paramètres physiques
- Exercice B : Mesure des poussières et des métaux
- Exercice C : Mesure continue de composés organiques
- Exercice D : Mesure continue de composés inorganiques

Les exercices B et D ont pu avoir lieu dans une installation de combustion de bois situé à proximité. Les autres exercices ont été réalisés sur des objets expérimentaux dans les locaux de la STFW.

A la fin du cours, un sondage en ligne a été envoyé aux participants et analysé. 18 personnes ont répondu au sondage et ont évalué le cours de manière majoritairement positive, dont environ 80% recommanderaient le cours. Les suggestions d'amélioration reçues ont été rassemblées et envoyées aux intervenants afin qu'ils en tiennent compte pour la prochaine édition du cours.

¹ Rapport final essai d'intercomparaison 2021, bureau AQME. Zurich, 4 février 2022.

2.4 Activités administratives et autres

Coopération avec le conseil de surveillance et la CCE

Toutes les décisions du conseil de surveillance sont prises lors de réunions trimestrielles. La direction du bureau a organisé les réunions trimestrielles et a assisté à chaque réunion. Les décisions ont été consignées dans le procès-verbal et communiquées en externe si nécessaire. Tous les procès-verbaux des réunions ont été archivés numériquement par le bureau. Les décisions les plus importantes prises en 2021 sont énumérées au chapitre 3.

Le rapport annuel 2020 a été approuvé sans objection par le comité de la CCE le 19 janvier 2021 et a ensuite été publié sur le site web de l'AQME.

Développement du système d'AQ

La nouvelle procédure d'agrément et les autres adaptations du système d'AQ ont été consignées dans le rapport "système d'assurance qualité des mesures d'émissions". Ce rapport se base sur le rapport final de l'entreprise Infrac "Bureau central d'assurance qualité des mesures d'émissions - projet principal" du 11 décembre 2019, chapitres 3 et 4, et doit être actualisé en permanence sur la base des décisions du conseil de surveillance. La première édition du rapport, datée du 22 septembre 2021, a été approuvée par le comité de la CCE le 19 janvier 2021 et publiée par la suite.

Traitement des paiements et comptabilité

Les contributions cantonales 2021 ont été facturées le 7 janvier 2021 et versées au cours de deux mois sur le compte ouvert par la CCE pour le bureau AQME (compte CCE). En outre, le bureau a adressé au fur et à mesure des factures aux services de mesure concernés pour les audits et pour la participation aux essais d'intercomparaison et à la formation continue. Ces contributions ont également été versées sur le compte CCE.

Après diverses clarifications avec l'administration fédérale des contributions, il a été décidé que la CCE n'était pas assujettie à la TVA (collectivité publique dont le chiffre d'affaires provenant de prestations imposables fournies à des tiers autres que des collectivités publiques est inférieur à 100'000 CHF). Comme tous les frais sont prélevés par le bureau AQME au nom de la CCE et sont versés sur le compte de la CCE, les frais ont désormais été considérées comme exonérées de la TVA. Pour cette raison, toutes les recettes de TVA de l'année 2020 ont dû être remboursées aux services de mesure. Le remboursement a été effectué la plupart du temps par une déduction des factures ouvertes des frais d'audit, d'essai d'intercomparaison et de formation continue. Pour trois services de mesure, une note de crédit séparée a dû être établie. La TVA due a été déduite de manière transitoire des comptes annuels 2020, ce qui a retardé l'achèvement et la révision du rapport annuel 2020.

3 Décisions du conseil de surveillance

3.1 Décisions générales

1ère réunion trimestrielle 2021, 21.04.2021

- Audits
 - Si un service de mesure souhaite ajouter une nouvelle catégorie de mesure après un audit initial, il doit pouvoir effectuer un "audit d'extension" payant. Le bureau doit proposer un frais et un délai pour les audits d'extension et les consigner dans le rapport sur le système d'assurance qualité.
 - Si une entreprise n'accepte pas une décision du conseil de surveillance, une discussion doit être rendue possible comme première étape. La dernière mesure serait une "décision de non-entrée en matière" du canton.
 - L'agrément pour les catégories de mesure 6-8 peut être accordée si le responsable des mesures ne remplit pas les exigences en matière de formation.
 - A l'avenir, un avis de non-responsabilité sera inséré dans le programme d'audit : "La responsabilité de la vérification des exigences avant l'audit incombe aux services de mesure".
 - Les analyses en laboratoire des solutions pour les catégories de mesure 4, 7 et 8 doivent être effectuées par un laboratoire accrédité selon la norme ISO 17025. L'agrément AQME ne couvre pas le contrôle de laboratoires de l'entreprise.
 - En ce qui concerne l'exigence B7.1, les experts doivent vérifier si la correction de la dérive est effectuée correctement et si les critères utilisés sont plausibles.
 - Les travaux de service et de ramonage sont problématiques pour l'indépendance d'un service de mesure. Pour les grandes installations de combustion mesurées par le service de mesure, il faut renoncer aux travaux de service et de ramonage.
- Expert
 - Christian Poncini est mandaté en tant qu'expert et un contrat correspondant est établi.
 - A l'avenir, Jürgen Beckbisinger examinera les décisions des experts et décidera quelles questions seront transmises au conseil de surveillance.
- Émoluments d'AQ
 - La fiche élaborée par le bureau sur les expériences des cantons en matière d'émoluments d'AQ est complétée et soumise, avec une prise de position séparée du point de vue de Luftunion, à la commission des chefs de service (FLK) de Cercl'Air.
 - Il est communiqué que le conseil de surveillance n'émet pas de recommandation, mais qu'il appartient aux cantons de réglementer la procédure de facturation des émoluments.
- Rapport système AQ et rapport annuel
 - Le rapport sur le système d'assurance qualité doit être transmis au comité de la CCE avec une lettre d'accompagnement : Celui-ci doit décider si le rapport doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale.
 - Comme la clôture du rapport annuel a pris du retard, une fiche sur l'état des activités doit être rédigée pour l'assemblée générale de la CCE. Il y sera expliqué pourquoi le décompte n'est pas encore disponible.
- Essais d'intercomparaison
 - Un résumé de l'essai d'intercomparaison 2020 sera rédigé et mis en ligne sur le site web. Le rapport final ne sera pas publié.

2ème réunion trimestrielle 2021, 01.07.2021

- Audits
 - La durée de validité de l'agrément est de 3 ans à compter de la date de l'attestation. Des audits de renouvellement sont prévus environ six mois avant l'expiration de l'agrément, afin qu'il n'y ait pas de lacunes dans l'agrément. Si cela devait malgré tout se produire, il faudrait envisager d'accorder une prolongation justifiée de l'agrément.
- Essai d'intercomparaison 2021
 - La composition des charges du bureau et du responsable des essais est approuvée et le budget annuel est adapté.
- Cours de mesure 2021
 - La composition provisoire du budget, y compris les dépenses des intervenants, est approuvée.
 - Si nécessaire, la manifestation sera organisée en plusieurs langues avec traduction simultanée.
 - Les documents écrits relatifs à la présentation seront mis à disposition sous forme électronique uniquement en allemand.
- Développement du système d'AQ, rapport
 - Un audit d'extension peut être réalisé dans un délai de six mois après l'inscription - à condition que le service de mesure puisse présenter des mandats pour des mesures correspondantes. Un agrément provisoire valable six mois est accordé pour la catégorie correspondante. Pour cela, les documents correspondants (comme pour les nouvelles entreprises, uniquement pour la catégorie de mesure correspondante) doivent être présentés au préalable.
 - Les frais d'un audit d'extension sont calculés sur la base des dépenses réelles, avec une limite maximale au frais d'un audit standard (5400.- CHF).
 - Des catégories supplémentaires ne peuvent pas être demandées dans le cadre d'un audit de renouvellement, car les frais sont moins élevés pour les audits de renouvellement. Les catégories supplémentaires nécessitent un nouvel audit initial avec les frais correspondants. Le cycle d'audit est décalé en conséquence (après le 2ème audit initial : 2x audit de renouvellement).
- Finances
 - Conformément à la décision de l'administration fédérale des contributions, la TVA n'est désormais plus prélevée sur les frais d'audit et d'essais d'intercomparaison.
 - Le bureau informe les services de mesure que la CCE n'est plus soumise à la TVA. Ceux-ci doivent envoyer une facture au bureau pour la TVA qu'ils ont payée jusqu'à présent ou le montant sera déduit de la facture de l'essai d'intercomparaison.
 - La liste des frais d'audit présente désormais les frais hors TVA. La liste sera publiée sur le site web.
 - Les recettes de la TVA seront déduites des comptes annuels 2020. Le rapport annuel peut être envoyé aux réviseurs après la correction.

3ème réunion trimestrielle 2021, 22.09.2021

- Audits
 - S'il existe un accord d'indépendance avec le canton d'implantation pour les équipes de mesure internes à l'entreprise, il faut l'indiquer dans l'attestation.
 - De manière générale, le conseil de surveillance est d'avis que les travaux de nettoyage, comme décidé précédemment, sont problématiques pour l'indépendance d'un service de mesure.
 - Si un service de mesure ne remplit pas les conditions dans le délai imparti, une prolongation unique du délai peut être accordée. Si aucune réponse à toutes les exigences

n'est reçue d'ici là, l'audit est considéré comme non réussi. L'agrément ne pourrait alors être obtenu que par un post-audit payant.

- Pour les services de mesure accrédités, seuls les documents relatifs aux exigences non respectées sont exigés lors du premier audit. Lors de l'audit suivant, l'ensemble de la documentation AQ doit être exigé.
- L'étendue des audits de renouvellement doit être discutée avec les experts, afin que les exigences puissent être examinées et fixées. Il est possible de classer les audits de renouvellement en différentes catégories, en fonction des résultats de l'audit initial.
- Essais d'intercomparaison
 - L'essai d'intercomparaison sur les poussières n'est pas réaliste pour 2022, il sera possible au plus tôt en 2023. Un essai d'intercomparaison pour la catégorie de mesure 4 est prévu pour 2022.
- Formations continues
 - L'augmentation du nombre de participants entraîne des coûts supplémentaires pour le cours de mesure 2021, mais aussi des recettes supplémentaires. L'excédent prévu reste globalement à peu près le même. Le nouveau budget est approuvé.
 - Une formation continue pour les services de mesure sera organisée en 2022. L'accent sera mis sur les lacunes des audits et éventuellement sur la sécurité des points de mesure. Une formation continue pour les autorités sera d'abord clarifiée dans le cadre de la FLK.
- Développement du système d'AQ, rapport
 - Le rapport sur le système d'AQ est approuvé. La version finale peut être établie (édition 22.09.2022).
 - Pas d'autres remarques sur le rapport annuel. Il est approuvé et envoyé aux réviseurs.
 - Les rapports sont présentés au comité de la CCE sans fiche. Si le comité décide que le rapport doit être présenté à l'assemblée de la CCE, une brève fiche devrait être jointe.

4ème réunion trimestrielle 2021, 12. + 19.01.2022

- Audits
 - Les conditions pour des exigences obligatoires doivent être mises en œuvre dans un délai de trois mois. Les conditions en suspens pour des exigences non contraignantes doivent impérativement être remplies lors de l'audit de renouvellement. Le nouveau rapport sur le système d'AQ doit préciser la procédure à suivre pour les conditions.
 - Un service de mesure ne peut pas avoir deux responsables de mesure. Il faut définir un responsable de mesure et en gérer d'autres comme suppléants.
 - Sur la base du rapport d'audit issu de l'audit initial, les experts doivent déterminer l'étendue de l'audit de renouvellement et également si une mesure doit être à nouveau contrôlée. Les frais sont maintenus au même niveau pour tous. En cas de manque de mandats, les catégories de mesures manquantes peuvent être contrôlées lors du 2e audit de renouvellement.
 - Lors de chaque audit de renouvellement, un rapport de mesure doit être contrôlé, évaluation comprise. Si possible, un rapport de mesure doit être contrôlé avec une catégorie de mesure qui n'a pas encore été contrôlée.
 - Les recommandations de l'audit initial sont demandées. Si quelque chose n'a pas été mis en œuvre, le service de mesure doit fournir une justification.
- Essais d'intercomparaison
 - Les services de mesure doivent remettre une prise de position dans un délai de 3 mois. Le premier contrôle est effectué par le bureau. Tous les cas peu clairs ou les prises de position qui se rapportent au montage de l'essai doivent être transmis au responsable de l'essai. Dans le cadre du prochain audit régulier, les prises de position seront pris en compte.

- Un essai d'intercomparaison de calcul sera organisé en 2022. Tous les services de mesure doivent pouvoir y participer : En fonction des catégories mesurées, il sera indiqué quelles tâches doivent être résolues par les services de mesure.
- Formation continue 2022
 - Selon la planification, le prochain cours de mesure aura lieu en 2023. Le nombre minimum de participants devrait être atteint.
 - La formation continue 2022 sera divisée en deux parties : une partie formation continue, une partie échange d'expériences. Les deux parties doivent être équivalentes.
- Développement du système d'AQ, rapport
 - Les concepts des essais d'intercomparaison et des formations continues d'Infras doivent être révisés. Ils pourraient être intégrés en annexe du rapport sur le système d'AQ.
- Finances et continuation du bureau à partir de 2023
 - Les comptes annuels provisoires 2021 et le budget provisoire 2022 sont approuvés. Les comptes ne sont pas encore définitifs, car certaines inscriptions transitoires n'ont pas encore été fixées.
 - Tant qu'aucune demande de modification n'est signalée, la composition du conseil de surveillance devrait rester la même après 2023.

3.2 Certificats délivrés

Le conseil de surveillance a délivré huit certificats en 2021. Les services de mesure privés ont reçu un «Certificat d'agrément pour les mesures d'émissions officielles»; les services de mesure officiels un «Certificat de conformité aux exigences de qualité». Les services de mesure sont énumérés ci-dessous. L'étendue de l'agrément sera publiée à partir de l'été 2022 sur la liste officielle des services de mesure agréés.

Services de mesure privés

- NoxaQuant GmbH
- ECO SWISS
- MEGEM Emissionsmessungen GmbH
- AG3 Sagl
- EMS Chemie AG
- CIMO
- FD3 Instruments sagl
- Wanner Expert GmbH

Services de mesure officiels

- Direction générale de l'environnement, État de Vaud
- Lufthygieneamt beider Basel
- Ufficio dell'aria, del clima e delle energie rinnovabili, Cantone Ticino

4 Comptes annuels 2021

Le compte de résultats présente toutes les dépenses et tous les revenus du bureau AQME. Les dépenses ont été réparties entre les quatre centres de coûts et distinctement en honoraires, prestations de tiers et frais. Le budget a été dépassé pour certains postes, mais globalement respecté. En 2021, le bureau a eu des dépenses d'un montant de CHF 306'696, soit CHF 14 de moins que prévu.

Les revenus sont également présentés par centre de coûts. Les recettes directes du bureau s'élèvent à CHF 100'845, soit CHF 4'595 de plus que prévu au budget. Ces recettes supplémentaires ont été obtenues grâce au nombre élevé de participants au cours de mesure. Les cantons ont versé en 2021 une contribution totale de CHF 215'003 à la CCE. A cela s'ajoute l'excédent de 2020 de CHF 73'829 qui a été comptabilisé comme paiement anticipé pour 2021. Le montant des contributions cantonales a été décidé lors de l'assemblée générale de la CCE du 16 novembre 2018 sur la base des estimations issues du projet principal. En 2021 également, il s'est avéré que les revenus sont plus élevés que les charges effectives. L'excédent pour 2021 s'élève à CHF 82'981 et a été à nouveau comptabilisé comme paiement anticipé pour l'année 2022 et déduit en conséquence des revenus (visible dans le bilan sous "Passifs transitoires"). Après les quatre premières années de fonctionnement du bureau AQME, les contributions cantonales doivent être recalculées sur la base des charges effectives du bureau.

Compte de résultats

Dépenses	Budget 2021	Facture 2021
	CHF	CHF
Dépenses pour les audits	145'500	139'153.95
Honoraires bureau	80'000	86'504.65
Prestations de tiers	65'000	52'319.55
Frais	500	329.75
Dépenses pour les essais d'intercomparaison	53'000	46'447.60
Honoraires bureau	25'000	19'919.10
Prestations de tiers	22'000	22'940.10
Frais	6'000	3'588.40
Dépenses pour les formations continues	45'000	57'724.23
Honoraires bureau	13'000	15'783.40
Prestations de tiers	27'000	34'221.15
Frais	5'000	7'719.68
Dépenses d'administration	63'210	63'370.24
Honoraires bureau	60'000	59'493.45
Prestations de tiers	3'000	3'121.15
Frais	210	755.64
Dépenses totales	306'710	306'696.02

Revenus	Budget 2021	Facture 2021
	CHF	CHF
Contributions cantonales	215'000	132'021.88
Paiement anticipé 2020	73'829	73'829.14
Part pour les audits	113'897	76'911.87
Part pour les essais d'intercomparaison	62'126	43'923.58
Part pour les formations continues	25'541	20'428.61
Part pour l'administration	87'266	64'586.96
Recettes bureau	96'250	100'845.00
Recettes des audits	58'500	44'595.00
Recettes des essais d'intercomparaison	12'750	12'250.00
Recettes des formations continues	25'000	44'000.00
Total des revenus	385'079	306'696.02
Bénéfice/perte	78'369	0.00

Solde au 31.12.2021
Actif

Compte postal 15-190042-6 (compte CCE)	106'090.12
Compte courant 87-259772-9 (compte GS)	6'354.60
Compte de régularisation actifs	19'500.00
Factures ouvertes débiteurs	19'500.00
Total actifs	131'944.72

Passif

Compte de régularisation passifs	131'944.72
Païement anticipé pour 2022 (contributions cantonales)	82'981.12
Factures ouvertes créditeurs	48'963.60
Capital	0.00
Bénéfice/perte	0.00
Total passifs	131'944.72

5 Perspectives et budget 2022

Pour 2022, dix audits initiaux sont prévus au total: six avec des services de mesure privés et quatre avec des services de mesure officiels. En outre, deux services de mesure effectueront un post-audit suite à l'échec de l'audit initial. Des audits de renouvellement sont déjà prévus pour deux autres services de mesure. Les dates d'audit pour le premier trimestre ont déjà été fixées.

La formation continue aura vraisemblablement lieu au cours du second semestre 2022. Elle se composera de deux parties : la première sera consacrée à l'approfondissement de certaines exigences pour l'agrément des services de mesure, la seconde à un échange d'expériences. Une fois les intervenants et la date fixés, une invitation sera envoyée à tous les services de mesure et publiée sur le site Internet www.qsem.ch. Ensuite, le bureau organisera les locaux et préparera les documents de cours avec les intervenants. Selon le nombre de participants, la formation continue sera organisée en deux ou trois langues.

L'essai d'intercomparaison devrait également avoir lieu au cours du second semestre 2022 et se concentrera sur les calculs. Tous les services de mesure doivent pouvoir y participer: En fonction des catégories mesurées, il sera indiqué quelles tâches doivent être accomplies par les services de mesure. Luftunion désignera définitivement le responsable de l'essai, les contenus et les dates de réalisation de l'essai d'intercomparaison. Ensuite, le bureau informera les services de mesure par écrit et mettra en ligne l'appel d'offres avec tous les détails sur le site web.

Pour le calcul du budget 2022, les dépenses et les revenus estimés dans le cadre du projet principal ont été adaptées en fonction du nombre effectif d'audits prévus et des expériences faites jusqu'à présent. Avec un revenu budgété de CHF 368'984, qui comprend le paiement anticipé de 2021, un excédent de CHF 83'724 est estimé pour 2022.

Budget 2022

Dépenses	Budget 2022 CHF
Dépenses pour les audits	143'500
Honoraires bureau	83'000
Prestations de tiers	60'000
Frais	500
Dépenses pour les essais d'intercomparaison	58'000
Honoraires bureau	25'000
Prestations de tiers	30'000
Frais	3'000
Dépenses pour les formations continues	25'200
Honoraires bureau	10'000
Prestations de tiers	10'200
Frais	5'000
Dépenses d'administration	58'560
Honoraires bureau	55'000
Prestations de tiers	3'200
Frais	360
Dépenses totales	285'260

Revenus	Budget 2022 CHF
Contributions cantonales 2022	215'000
Paiement anticipé 2021	82'981
Part pour les audits	132'818
Part pour les essais d'intercomparaison	65'366
Part pour les formations continues	18'358
Part pour l'administration	81'443
Recettes bureau	71'000
Recettes des audits	48'000
Recettes des essais d'intercomparaison	11'000
Recettes des formations continues	12'000
Total des revenus	368'984

Excédent / déficit	83'724
---------------------------	---------------